

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, LE 31 MARS A 19 H, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EN DATE DU 24 MARS EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoint M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Freidrich CHAUVET (à partir de la délibération 20170026) ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

M. Bernard DESBANS	donne pouvoir à M. Thierry MICHEL
M. Benoît NOBLE	donne pouvoir à M. Gérald FAVIER
M. Nicolas GUILLET	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER
M. Christian NICOL	donne pouvoir à M. Denis LEMARCHAND
M. Daniel FOUCHER	donne pouvoir à M. Alain LAPORTE

Absents excusés :

Conseillers M. Freidrich CHAUVET (jusqu'à 19h55) ; Mme Anne GOVINDE

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Thierry MICHEL.

A 19h15, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20170002

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1er février 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 29 Pour

Par 4 Abstentions (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2017 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Interventions :

M. Bolzinger déplore que le compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges et demande à disposer de l'intégralité des débats par l'intermédiaire de l'enregistrement audio.

G. Favier dit que l'enregistrement audio lui sera confié sans problème.

Administration Générale

2 - Rec-20170002

Liste des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20170010	Convention de mise à disposition d'un logement de type F2 au groupe scolaire de la Nouvelle Amsterdam à Elancourt	Recettes mensuelles : 250 €
DM-20170011	Renouvellement d'adhésion à l'Association des villes marraines	1 067,88 €/an
DM-20170012	Contrat de prestation de service avec Mme BACUS pour l'animation d'une conférence : « Les émotions excessives, des parents et des enfants : comment les gérer ? »	650 € TTC
DM-20170013	Convention d'accueil de l'exposition « Khuma Müzü - Harmonies » à la Ferme du Mousseau – Centre Artistique Municipal	Pas d'incidence financière

DM-20170014	Convention d'accueil en résidence de Mme Pascaline Khuma Müzü à la galerie de la Ferme du Mousseau	Pas d'incidence financière
DM-20170015	Portant tarification de la redevance pour occupation privative du domaine public afin d'y exercer une activité d'exposition lors du salon de l'immobilier et de l'amélioration de l'habitat du 22 avril 2017	Droit forfaitaire par stand occupé : 50 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration Générale

3 - 20170016

Régime indemnitaire des élus

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 28 Pour

Par 5 Abstention (M. Besseau, G. Kergutui, P. Devarieux, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : DIT que le montant des indemnités de fonction attribuées aux élus telles que définies par les délibérations n° 20140007 du 8 avril 2014 et n° 2016057 du 24 juin 2016, suivront les évolutions de la valeur du point et de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Article 2 : PRECISE que la répartition de l'enveloppe globale entre les élus bénéficiaires d'une indemnité de fonction reste, par conséquent, inchangée et que la délibération susvisée est maintenue dans l'ensemble de ses dispositions.

Article 3 : DIT que cette délibération prendra effet au 1^{er} avril 2017.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget des exercices en cours de la Commune.

Interventions :

M. Bolzinger « J'ai bien compris que c'est une décision purement technique par rapport à l'évolution du point d'indice. Par cohérence avec le vote qui avait été émis précédemment, je m'abstiendrai. Le choix de la répartition de l'enveloppe entre le Maire et les Adjointes délégués relève totalement de la prérogative de la majorité municipale, il est normal que les élus minoritaires n'interviennent pas sur une délibération qui vous concerne pleinement. Ce n'est pas un désaccord mais un constat que nous ne sommes pas concernés. »

N. Boher « Je pense que c'est un choix politique, c'est vous qui décidez du nombre d'adjoints en respectant les quotas légaux. Vous pourriez avoir moins de 10 adjoints. »

G. Favier « Sur une commune de 27 000 habitants, il y a un volume important de missions. Ces missions sont réparties sur les 10 adjoints ainsi que sur les conseillers municipaux délégués. Ce n'est pas pour le plaisir de se voter des indemnités.»

Sports

4 - 20170017

Subvention exceptionnelle à l'Escrime Club de Trappes

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **350 euros** (trois cent cinquante euros) à l'**Escrime Club de Trappes**, pour sa participation au stage de l'Ecole Municipale des Sports qui s'est déroulé du 13 au 17 février 2017.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

N. Boher demande pourquoi on subventionne une association trappiste.

C. Cardelec informe que c'est la seule association d'escrime pour Elancourt. C. Cardelec explique que cette association a beaucoup d'adhérents élancourtois. De plus l'association met à disposition un professeur pour les temps périscolaires et participe beaucoup à la vie de la Commune.

Sports

5 - 20170018

Subvention exceptionnelle au Club de Tennis de Table d'Elancourt

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **350 euros** (trois cent cinquante euros) au **Club de Tennis de Table d'Elancourt**, pour sa

participation au stage de l'Ecole Municipale des Sports qui s'est déroulé du 13 au 17 février 2017.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

6 - 20170019

Subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2017

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2017, aux associations sportives selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Interventions :

G. Kergutuil demande, comme l'an passé, à être informée du nombre d'adhérents inscrits dans chaque association.

L. Mazaury déclare que le nombre d'adhérents par association est communiqué lors des commissions. L. Mazaury annonce que ces chiffres seront donnés par écrit sans problème.

Sports

7 - 20170020

Subvention de fonctionnement au Tennis Club d'Elancourt

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité** (C. Cardelec ne prend pas part au vote)

Par	31	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de **4 300 €** (quatre mille trois cents euros) au TENNIS CLUB D'ELANCOURT, comprenant une avance de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) ayant été votée lors du Conseil Municipal du

15 décembre 2016, le solde restant à verser étant de **3 225 €** (trois mille deux cent vingt-cinq euros).

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

8 - 20170021

Subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	32	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : DECIDE d'attribuer, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement à différentes associations culturelles, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

9 - 20170022

Subvention de fonctionnement au COMITE DE JUMELAGE

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 32 votants (D. Lemarchand ne prend pas part au vote),

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de :
☛ **800 €** (huit cents euros) au **COMITE DE JUMELAGE**

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

10 - 20170023

Subvention de fonctionnement à l'École de Musique pour l'année 2017

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de **145 000 €** (cent quarante cinq mille euros) pour l'année 2017 à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt », comprenant une avance de 70 000 € (soixante dix mille euros) ayant été votée lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, le solde restant à verser étant de **75 000 €** (soixante quinze mille euros).

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

11 - 20170024

Mise à disposition de locaux au Model Club du Bassin de la Muette

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 33 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle située à l'ancienne mairie du village à l'association Model Club du Bassin de la Muette pour la période du 1^{er} avril au 31 août 2017

Interventions :

M. Bolzinger « Pourquoi cette convention prend-elle fin le 31 août 2017, c'est très court ? »

L. Mazaury « Le but est de se synchroniser avec les autres délibérations de mise à disposition de locaux et de repartir sur une même date pour l'ensemble des conventions. »

Événementiel

12 - 20170025

Convention de partenariat entre la Ville d'Elancourt et la société de production MK EVENTS

Rapporteur : Monsieur Gérard FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	32	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ponctuelle du Palais des Sports d'Elancourt avec la société de production MK EVENTS, afin que cette dernière organise un Gala de Boxe, en hommage à Monsieur Antoine FARRUGIA, le samedi 6 mai 2017.

Interventions :

N. Boher « Je trouve que c'est une bonne idée de faire un gala en hommage à un sportif élancourtois. Pourquoi avez-vous retenu la date du 6 mai, veille du 2^{ème} tour des élections présidentielles ? »

G. Favier « Cette date nous a été imposée par la société MK Events, qui est l'organisatrice, car le gala est retransmis sur Canal+. Nous avons, nous mêmes, objecté que la date était mal choisie mais sans succès. Nous mettons à la disposition de MK Events le Palais des Sports avec du personnel, mais nous ne versons aucune subvention. »

N. Boher demande si l'entrée sera payante et s'il y aura des invitations ?

G. Favier « Il est prévu une quinzaine d'invitations pour les élus et 50 invitations pour des Elancourtois en tribune. Je propose que ces 50 invitations soient mises à disposition des jeunes des centres de loisirs. »

M. Bolzinger « Dans la convention, il est stipulé que la mise à disposition du lieu, du personnel d'accueil et de sécurité est gratuite. Lorsqu'il s'agit d'associations élancourtoises, cela est normal. Dans ce cas, c'est une société privée qui va faire des bénéfices puisqu'elle va vendre des places. Je m'interroge sur le fait que la Commune fasse la gratuité totale alors que les Elancourtois vont payer leur entrée. Savez-vous quel sera le montant de la place ? J'espère que le prix ne sera pas prohibitif pour l'Elancourtois amateur de boxe. J'émet des réserves sur le fait que l'on ne demande aucune participation financière dans cette convention. »

G. Favier « L'organisateur nous impose ses conditions sinon il va organiser le gala à Levallois. Nous avons un public captif de jeunes gens qui aiment ce sport et de ce fait nous avons accepté la gratuité de l'équipement et de la mise en condition de la salle. Le Conseil Départemental ainsi que Saint-Quentin-en-Yvelines feront l'acquisition de places gratuites pour les distribuer aux jeunes du département et de Saint-Quentin. Je vous informe qu'il y a 3 boxeurs élancourtois qui combattront pour un titre européen. »

Personnel

13 - 20170026

Indemnité complémentaire pour les élections

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'allouer aux agents titulaires et aux agents non titulaires, employés à l'organisation des scrutins pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et législatives prévues les 11 et 18 juin 2017 une indemnité complémentaire pour élections selon son régime applicable et les montants prévus à l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que cette indemnité est fixée à 230 euros bruts (deux cent trente euros et quarante deux centimes bruts) pour les agents non titulaires et 218 euros bruts (deux cent dix huit euros et zero six centimes bruts) pour les agents titulaires pour chaque scrutin.

Article 3 : **DIT** que les agents logés pour utilité de service et pour nécessité absolue de service qui travailleront à l'organisation de ce scrutin percevront cette indemnité complémentaire.

Article 4 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Patrimoine

14 - 20170027

Autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre du raccordement de la sirène étatique de la maison du Village (ancienne mairie/école) au système d'alerte et d'information des populations

Rapporteur : Monsieur Benoît NOBLE Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.

Article 3 : **DIT** que les crédits nécessaires au financement des charges incombant à la ville sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

15 - 20170028

Adoption du Compte de Gestion 2016 du Comptable Public de Maurepas

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **ADOPTE** le Compte de Gestion 2016 du Comptable Public de Maurepas.

Finances

16 - 20170029

Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget et ses annexes

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

T. Michel présente un diaporama « Compte Administratif 2016 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 33 votants, (Monsieur Jean-Michel FOURGOUS ne participant pas au vote et ayant quitté la salle)

Par 28 Pour

Par 5 Abstention (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2016 du Budget Principal et ses annexes.

Interventions :

N. Boher « Je constate une réelle volonté de faire des économies. Je vois que vous allez dans le sens des préconisations que j'ai pu faire en début de mandat, je m'en réjouis. Je pense que cela

n'est pas suffisant mais j'ai cru comprendre que vous allez continuer dans ce sens là et je vous y encourage. J'espère que vous n'allez pas augmenter les impôts après les élections. »

M. Besseau « Nous avons pris pour habitude de nous abstenir au motif que ce n'est que l'exécution de vos décisions. Nous ne sommes pas d'accord sur le budget primitif car c'est votre orientation. Concernant l'exécution du compte administratif, nous sommes tous bien placés pour savoir que cela représente un très gros travail, nous n'avons pas vu de difficultés majeures. »

M. Bolzinger « Je veux revenir sur le résultat positif de 3,7 millions. Bien sûr, c'est important d'avoir l'argent nécessaire pour payer les fonctionnaires et le personnel de la mairie. Pour autant l'année 2016 a été marquée pour les contribuables par une hausse de 3 %. J'observe que l'effort fiscal, qui a été demandé, a servi avant tout à abonder cet excédent budgétaire. Je ne suis pas une experte comptable mais il me semble que les 3 % d'augmentation des impôts ont dû apporter ½ millions d'euros. Je pense qu'une partie de cette somme, plutôt que d'abonder l'excédent budgétaire, aurait pu servir à développer de nouvelles actions ou de nouveaux services pour répondre à certaines attentes des Elancourtois. En particulier pour les familles, il y a des attentes très fortes en ce qui concerne les séjours de vacances pour les jeunes qui ont quasiment disparus à Elancourt. Il y a aussi de très fortes attentes sur les TAP même si je ne mets pas en cause le travail du personnel qui fait le maximum. Mais on peut remarquer qu'il y a des communes qui évoluent dans la prise en charge de ce temps périscolaire, y compris des communes qui sont à côté d'ici et de même bord politique, en développant des projets sur un axe artistique autour de la danse, du théâtre, de la musique, de l'art plastique. En ce qui concerne une partie de la population des séniors, il y a des besoins qui restent à satisfaire. »

T. Michel « Premièrement, nous avons eu 799 000 € de droits de mutations en plus. Pensez vous que nous étions capables d'imaginer cela un seul instant ? Nous ne sommes pas au courant de toutes les transactions qui peuvent se faire et l'information nous a été donnée tardivement. Deuxièmement, nous avons vendu un pavillon pour 220 000 €. Ces recettes sont des recettes exceptionnelles et on ne peut pas engager aujourd'hui raisonnablement une politique basée sur cela. Nous nous devons d'être vigilants. L'Etat nous a retiré 3 millions d'euros de dotations qu'il faut maintenant compenser. Nous n'augmentons pas la fiscalité de gaieté de cœur mais nous ne pouvons pas arriver en fin d'année en se posant la question de savoir comment payer les factures. »

G. Favier « A la différence des communes qui nous sont proches, nous ne faisons pas payer aux parents le temps de TAP nommés maintenant NAP. L'excédent n'est pas redistribué à des actionnaires, ni aux élus. Il reste pour le bien être de nos Elancourtois par la bonne gestion de notre commune pour l'année en cours et la suivante. »

A Capiaux « Pour les NAP, je précise qu'il y a quand même des cours d'escrime, de tennis, de tennis de table. Les enfants font du numérique, de la danse et de la musique. Nous n'avons rien à envier aux communes voisines. »

Finances

17 - 20170030

Affectation du résultat de l'exercice 2016 du Budget Principal

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

T. Michel présente un diaporama « Détermination du résultat 2016 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour

Par 5 Abstention (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **AFFECTE** 1 000 000 euros (un million d'euros), à l'article 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté » au Budget Primitif 2017.

Article 2 : **AFFECTE** le solde du résultat d'exploitation d'un montant de 2 721 948.43 € (deux millions sept cent vingt et un mille neuf cent quarante huit euros et quarante trois centimes) à l'article 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé ».

Article 3 : **DIT** que cette affectation sera reprise dans le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2017.

Finances

18 - 20170031

Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2017 et ses annexes, et quelques décisions liées à ce budget

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

T. Michel présente un diaporama « Budget Primitif 2017 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour

Par 4 Contre (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger)

Par 1 Abstention (N. Boher)

Article 1 : **ADOPTE**, pour l'exercice 2017, le budget primitif, par chapitre, et ses annexes réglementaires du Budget de la Commune.

Article 2 : **DECIDE** de prendre en charge les remboursements de frais liés à la formation dans la limite des crédits inscrits au chapitre 012.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières nécessaires à l'exécution du budget en dépenses et en recettes.

Interventions :

M. Besseau « Dans le compte administratif 2016, Elancourt compte 26 697 habitants et dans le projet de budget le compte est à 26 312. Déjà l'an passé, j'avais remarqué que la population baissait à Elancourt. Nous sommes encore étonnés d'une baisse cette année d'autant plus qu'il y a eu l'installation du quartier des Réaux. La ville perd des habitants et cela pose question. Même pour le week end, les gens ne veulent pas venir à Elancourt car le nombre de résidences secondaires passe de 43 à 31. »

J. Ravion « Nous n'avons pas fondamentalement une chute de la population. Nous avons pris contact avec l'INSEE et il se trouve qu'il y a, actuellement, un problème de recensement qui n'est pas d'ailleurs spécifique à Elancourt. Nous allons contacter un expert car nous sommes dubitatifs sur les chiffres qui sont donnés. »

M. Besseau « Je l'entends bien et il faut prendre en compte le vieillissement de la population. Il y a aussi une migration qui est liée au coût de l'immobilier et cela pose des difficultés.

Dans votre présentation du rapport du budget primitif 2017, les charges du personnel sont à hauteur de 22 840 425 € soit 65,2 % du budget de fonctionnement total. Pour faire des éléments de comparaison par rapport à d'autres communes de même strate et de même couleur politique, les dépenses de personnel sont nettement moins élevées. Nous estimons que pour Elancourt, il y a une vraie difficulté de gestion dans le fonctionnement de la commune, malgré les efforts que vous avez soulignés.

Budget primitif à budget primitif, la participation du département pour l'année 2016 était prévue à 29 480 €, cette année elle est prévue à 7 800 €. Comment se fait-il qu'après 66 % d'augmentation des impôts locaux par le département avec un maire qui est conseiller départemental la dotation chute d'autant ? cela pose problème !

Vous avez dépensé 93 % de ce que vous aviez prévu, il n'y a aucune difficulté sur la gestion en tant que telle. Vous avez des services qui la font bien et le comptable public l'a validé, tout va bien dans l'absolu. Mais politiquement, ce sont vos orientations qui nous dérangent. Dans le compte par fonction, les dépenses de communication, publicité, information s'élèvent 391 150 €, Fêtes et cérémonies pour 289 345 €. La ventilation par fonction, nous permet de voir un certain nombre de choses et nous mettrions un petit peu moins sur la publicité et plus pour les associations, et pour la politique de la jeunesse. Vous pourriez ventiler les dépenses autrement et faire plus d'actions en matière de culture. Elancourt n'est pas aussi vivante que nous l'espérons. »

G. Favier « Je ne me satisfais pas de ce pourcentage, il est clair qu'il est trop élevé. Nous allons devoir, à un moment donné, prendre des mesures qui tiennent au service rendu à la population. Nous avons 1 ATSEM par classe alors que nous sommes tenus d'en avoir 1 par école. Le dispositif Petite Enfance est également important avec un nombre de personnes qui nous est imposé. Nous avons pris le parti de continuer malgré les difficultés budgétaires à maintenir jusqu'au bout cette politique. Si ce pourcentage était lié à une organisation de l'Hôtel de Ville

pléthorique avec des cadres et du personnel en abondance, nous pourrions dire que nous avons mal calculé notre coup mais ce n'est pas le cas. Nous n'avons même pas procédé au remplacement de certains cadres de la catégorie A. Les effectifs d'Elancourt sont liés principalement à tous les établissements extérieurs : le personnel dans les écoles, dans les crèches, les animateurs... etc. Le poste qui croît, à l'heure actuelle, est celui lié à la sécurité. En 1996, lorsque nous sommes arrivés il y avait 3 policiers municipaux, aujourd'hui nous en avons 27 et bientôt une trentaine. Tout cela est lié aux besoins de notre population et à sa sécurité. »

T. Michel « Nous avons effectivement un service Communication qui rédige un certain nombre de documents notamment Elancourt Magazine. C'est un document essentiel qui relate aux elancourtois tout ce qui se passe sur la Commune. Ce que vous nous proposez est de supprimer toute la communication sur la ville ou presque.

Dans le budget « fêtes et cérémonies » sont aussi incorporés les 145 000 € de subvention à l'Ecole de Musique.»

JM Fourgous « En ce qui concerne votre remarque sur le Département : il faut savoir qu'il y a une hausse de la pauvreté en France, le RSA augmente de 38 millions. En 2013 la DGF était de 145 millions et en 2017 elle est descendue à 13 millions. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté les impôts et ce n'est pas le cas dans toutes les communes. Nous baissons même la dette.»

N. Boher « Malgré tous les efforts qui ont été faits l'année dernière et qui vont être réitérés cette année, je constate qu'il y a quand même une augmentation des dépenses de fonctionnement. Malheureusement, les économies que vous avez réalisées et prévues ne couvrent pas la hausse de ces charges.

Pour les dépenses d'investissement, je vois surtout des travaux de rénovation de bâtiments. Je n'ai pas tout le patrimoine d'Elancourt en tête mais je me demande s'il n'y a pas des doublons avec tous les équipements sportifs. On pourrait peut être supprimer un équipement sportif et mettre en avant un autre. Y-a-t-il une fréquentation suffisante dans les 23 écoles ? Le chiffre me paraît énorme sur une ville qui, apparemment, perd des habitants. A terme, on pourrait peut être supprimer une école et en agrandir une autre, cela pourrait être une solution car une grande école coûte moins chère que deux petites. Toutes ces propositions sont faites, bien sur, dans le but de baisser les impôts. Vous gardez, certes, les impôts au même niveau mais ce n'est pas suffisant. Je pense, M. Fourgous, que si vous arrivez sur les trois prochaines années à baisser massivement les impôts de votre ville, les Elancourtois vous seront redevables. M. Michel, vous n'avez pas parlé de l'emprunt de 3,5 millions d'euros dans les recettes.»

T. Michel « Nous inscrivons effectivement 3,5 millions d'euros d'emprunt. Ceux-ci ne seront pas forcément totalement réalisés. En effet, 2 grands chantiers sont prévus. Ils concernent la sécurisation du Centre Technique Municipal pour 250 000 € et 300 000 € de travaux sur l'école de la Villedieu. Pour ces 2 chantiers, nous allons solliciter des fonds de concours auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines. N'étant pas votés, je ne peux pas les inscrire au budget. Nous solliciterons également le fonds de concours exceptionnel d'1 million d'euros pour l'école de musique. L'ensemble de ces fonds de concours seront inscrits dans une prochaine décision modificative budgétaire. A ces recettes, s'ajouteront d'autres car nous avons mis en vente 2

pavillons et le stade Paul Nicolas. Donc, je pense que le niveau de la dette fin 2017 sera plus faible que celui inscrit aujourd'hui. Le budget sera amené à évoluer dans une autre décision modificative au moment où nous allons récupérer de la part de Saint-Quentin-en-Yvelines en recettes et en dépenses le Prisme et le Cinéma. »

Finances

19 - 20170032

Vote des taux des contributions locales

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 29 Pour

Par 5 Abstention (M. Besseau, G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Bolzinger, N. Boher)

Article Unique **DECIDE** d'appliquer les taux suivants aux différentes contributions locales :

Taxe d'habitation : **14,89 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **20,42 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **110,28 %**

Finances

20 - 20170033

Suivi des provisions budgétaires

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'ajuster la provision intitulée « Provision pour dépréciation des comptes de redevables ». Pour cela,

- **DECIDE** qu'en 2017, son montant sera alors diminué dès le vote par le Conseil Municipal de nouvelles créances admises en non valeur ou éteintes et pour cela **PREVOIT** au budget 50 000 €.
- **DECIDE** à la fin de l'exercice de réajuster le montant de cette provision pour qu'il soit maintenu à 160 000 €.

Article 3 : **DECIDE**, de conserver la provision numéro 5 créée en 2014 intitulée « Litige avec l'URSSAF » et d'effectuer son réajustement éventuel s'il y avait lieu.

Bien évidemment lorsque le litige sera terminé, quelque soit son résultat, la provision sera soldée.

Article 4 : **DECIDE**, de conserver la provision intitulée « Litige avec ancien personnel mairie » pour un montant de 20 000 €.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.



Thierry MICHEL
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt